

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 01-317-1923 promulguant le décret du 10 mars 1923 qui modifie celui du 10 décembre 1920 portant fixation de la solde et des accessoires de solde des trésoriers payeurs et t l'ésoriers-particutters intérimaires des colonies.

n° 01-317-1923

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
9 avril 1923

Numéro JO  
n° 317 du 30/04/1923

Date du numéro  
30 avril 1923

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Officier de la Légion d'Honneur : Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté du 1er octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécution

**Vu** la circulaire ministérielle du 417 juillet 1920 relative à ,a promulgation des textes : Vu l'arrêté du 28 décembre 1920 promulguant dans la Colonie le décret du 10 décembre 1920 qui fixe la solde des trésoriers-paveurs intérimaires des colonies: Vu le décret du 10 mars 1923 inséré au journal officiel de la République française du 21 mars, qui modifie le décret du 10 décembre 1920 précité, Sur la proposition du Secrétaire général du gouvernement,

### TEXTE INTÉGRAL

Art, 1er .— Est promulgué dans la Colonie, pour v être exécuté selon ses forme et teneur le décret du 18 mars 1923 qui modifie celui du 10 décembre 1920 portant fixation de la solde et des accessoires de solde des trésoriers payeurs et trésoriers-particuliers intérimaires des colonies.

#### Art. 2

Le Secrétaire général du gouvernement est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au journal officiel de la Colonie.

À. LAURET.Par le Gouverneur :Le Secrétaire général du gouvernement,E. LIPPMANN.